

Motions CGT-FO-SUD CHSCT-S du 14 mars 2019

Motion n°1

Les représentant-e-s du CHSCT-S ne comprennent pas que certaines DR n'appliquent plus le temps pour bugs informatiques et demandent qu'il soit rétabli partout. C'était 1h dans Chester pour bug les mois où nous avons des difficultés à transmettre.

Motion n°2

Les représentant-e-s du CHSCT-S souhaitent que l'ensemble de directions régionales accèdent systématiquement à la demande des enquêteurs et enquêtrices qui souhaitent qu'une lettre soit adressée aux enquêtés qui les ont agressés, y compris verbalement. Les enquêteurs et enquêtrices étant sur le terrain sont les plus à-même de juger de la pertinence de cette demande. A cet effet, nous sommes en droit d'attendre un soutien indéfectible de la part des directions y compris si nous jugeons utile de signaler les faits aux services de police ou de gendarmerie.

Motion n°3

Comme le prévoit la réglementation, les représentant-e-s du CHSCT-S demandent à être consulté-e-s en amont lorsque des modifications importantes du protocole d'enquête sont mises en œuvre .

Motion n°4

Les représentante-s au CHSCTS considèrent que la consigne donnée aux enquêtrices et enquêteurs le 14 février consistant à leur donner la possibilité de ne pas poser les trois questions sensibles de l'enquête téléphonique CVS panel est l'inverse d'une mesure de prévention puisqu'elle fait peser sur les enquêtrices et les enquêteurs la responsabilité de la réalisation et de la qualité de l'enquête. Pour cette raison nous demandons que consigne soit donnée de ne pas poser ces trois questions.

Motion n°5

Les représentant-e-s du CHSCT-S vous rappellent que l'exercice du droit syndical ne doit pas subir d'entrave. En conséquence, les directions régionales doivent appliquer les règlements avec bienveillance, sans jugement et de manière uniforme.

Motion n°6

Les représentant-e-s au CHSCT-S demandent qu'un temps de travail suffisant en plus de la réunion elle-même soit compté à ceux qui participent à des groupes de travail. Il s'agit d'un temps de lecture des documents et des mails, de réflexion, de questionnement auprès des collègues, voire de production de documents.

Motion n°7

Nous demandons qu'un-e membre du CHSCT-S volontaire et une représentante des DOM soient associés au test, en plus des 15 enquêteurs qui testeront la location de longue durée.

Motion n°8

Nous vous demandons, afin que tous les enquêtrices et enquêteurs puissent suivre des formations, que 5 jours minimum soient dédiés par an dans Opale, dans toutes les DR.(formation CHSCT, interministérielles, DGFIP et douanes.....)

Motion n°9

Nous demandons la généralisation des ateliers d'échanges de pratiques professionnelles à l'ensemble des DR, la phase de test pour nous étant maintenant terminée.

Motion n°10

Nous demandons que la formation agression des personnes continue à être dispensée dans chaque DR, dans le cadre du CHSCT-S. Les formations en inter-régions avec les autres directions doivent seulement venir en complément de ce dispositif.

Motion n°11

Nous demandons que dans les données de référence, la FRA indique le nombre de kilomètres annuel parcourus formation et collecte parce que certains DR ont beaucoup de difficultés à obtenir cette information.

Motion n°12

Nous vous demandons à nouveau qu'avant tout achat de matériel destiné aux enquêteurs et enquêtrices, les membres du CHSCT-S soient systématiquement consultés et associés au choix comme c'était le cas précédemment.

Motion n°13

Les enquêteurs et enquêtrices de l'Insee ont toutes et tous vécu ces dernières années une augmentation conséquente de leur charge de travail administratif : lecture et gestion des mails, organisation des accompagnements et des passages en DR, lecture et assimilation des consignes de collecte et des foires aux questions, demande et validation des congés, redondance des documents à remplir (communautés) etc. la liste n'est pas exhaustive.

Les représentant-e-s au CHSCTS demandent que soit évalué ce temps de travail passé aux tâches administratives et qu'il soit pris en compte dans la programmation opale.

Cette évaluation doit faire l'objet d'un groupe de travail du CHSCT.-S .

Motion n°14

Les représentant-e-s du CHSCT-S renouvellent leur motion présentée en CHSCT-S du 29 mars 2018, celle-ci n'ayant fait l'objet d'aucune réponse :

En cas de crainte d'un enquêteur ou d'une enquêtrice d'aller sur une zone à risque, les élu-e-s en CHSCT-S demandent qu'un binôme soit constitué pour réaliser l'enquête, sur la base du volontariat

Nous demandons que cela soit consigné dans le mémento DEM-Prix

Motion CGT/ n°14_1 : *«Les représentant-e-s au CHSCT-S responsables et soucieux de la santé au travail vous demandent dans le cadre de Nautile : de ne rien modifier au travail actuel des enquêteurs et enquêtrices avant que l'exercice Opale-AT ne soit validé (mi-juin) et pour les enquêteurs et enquêtrices prix seulement après avoir intégré la modification des « données de caisse », afin d'éviter tout favoritisme ou décision discriminatoire »*